

## MOTION DU GROUPE UDC

### "Pour le respect du français académique au sein de l'administration communale"

#### Contenu :

Le Conseil communal est prié de faire formellement respecter, par voie d'arrêté ou de règlement, l'usage systématique du français académique et de renoncer, de fait, à l'écriture dite "inclusive" (formes avec les "points médians" et variantes similaires) au sein de l'administration communale, dans l'ensemble de ses productions, rapports et communications internes et externes.

#### Développement :

Depuis quelques années, nous assistons à d'incessantes attaques de la langue française en provenance de milieux politisés qui essaient par tous les moyens de déconstruire le langage à des fins idéologiques. L'un des exemples le plus clair et limpide est l'écriture dite « inclusive ». À ce sujet, l'Académie de la langue française, seule et unique institution et autorité morale, intellectuelle et référentielle garante de la langue française, a fait, en date du 26 octobre 2017, à l'unanimité de ses membres, la déclaration suivante :

*"Prenant acte de la diffusion d'une écriture « inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française relève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs. Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondaires et altérées ? Comment les générations à venir pourront elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète."*

Défendre la langue française académique, c'est défendre le beau ainsi que la civilisation francophone dont nous sommes toutes et tous de dignes et estimés représentants. Comme évoqué par les académiciens, nous pourrions également aller vers les spécialistes de la logopédie et évoquer les problèmes toujours plus importants rencontrés par la jeunesse, qui ne manqueront pas de s'accroître avec de nouvelles règles rendant la lecture plus hachée et discontinue. Rappelons également que Val-de-Travers fait partie du canton de Neuchâtel, lui-même membre actif de la francophonie ; en ce sens, nous sommes aussi, nous, Vallonnières et Vallonniers, les ambassadeurs de la langue française. Sachons dès lors nous en montrer dignes.

**Au regard de ces considérations, nous demandons que tous les services de l'administration communale appliquent les règles et directives de la bonne utilisation académique de la Langue de Molière, en soient les garants et les promeuvent en toutes circonstances, dans toutes leurs productions et qu'ils n'en dérogent pas à des fins idéologiques ou à tout autre dessein.**

#### Signataires :

- Niels Rosselet-Christ
- André Rosselet-Christ
- Christiane Barbey-Weber
- Sokol Mehmetaj
- Jean-Claude Schulé
- Sylvia Schulé